

# Aménagement et développement durable du territoire : la solidarité nationale en soutien aux initiatives locales

Dire que chacun doit avoir sa place dans la société, c'est dire que toutes les parties du territoire doivent être non pas identiques mais, chacune à sa manière, des espaces où les handicaps sont surmontés et où l'avenir peut se construire. Pour nous, socialistes, cela suppose une action publique engagée et accueillante aux initiatives.

Au moment où nous mettons la dernière main à notre projet, nous pouvons nous appuyer sur un bilan conséquent dans ce champ de l'aménagement et du développement local.

## **Solidarité, contractualisation et participation, soutien aux projets : un bilan conséquent**

### **La solidarité nationale vers les territoires en difficultés**

Assurer la solidarité, c'est d'abord garantir le service public, ou mieux, l'améliorer. Le mouvement initié dans les dernières années repose sur la volonté de mieux définir les besoins réels des populations. Ce travail de proximité allié à un effort de réflexion collective à moyen terme sur les schémas régionaux de services collectifs doit être approfondi pour permettre au service public de retrouver sa place dans le cœur et dans le quotidien des Français.

Aucun territoire, dans notre pays, ne peut être abandonné à la crise. Lors des CIADDT, la plupart des espaces en difficulté a vu ses projets et ses propositions soutenues par l'Etat. Les plans pour l'accès au haut débit et pour la couverture en téléphonie mobile sur tout le territoire témoignent aussi d'une volonté intacte d'équipement du pays.

### **Des collectivités locales mieux armées pour agir**

L'effort financier en faveur des collectivités locales a été massif. Après le « contrat de stabilité », imposé par le gouvernement Juppé, dont le nom dit bien ce qu'il a été, c'est un « contrat de solidarité et de croissance » que le gouvernement de Lionel Jospin a proposé aux élus locaux. Solidarité, c'est dire que les dotations de solidarité urbaines et rurales sont renforcées. Croissance, c'est dire que les fruits de la croissance doivent bénéficier aussi aux collectivités. Ainsi, on ne s'est pas contenté de prôner la décentralisation : on lui a donné les moyens d'exister.

Vouloir la solidarité ne se résume pas à partager des dotations d'Etat. C'est aussi engager les collectivités vers plus de solidarité entre elles : il y a plus d'écart de richesses entre deux communes d'une même agglomération qu'il n'y en a entre les régions les plus riches et les plus pauvres. La péréquation entre collectivités, c'est d'abord en proximité qu'elle peut se mettre en œuvre, et c'est tout l'intérêt des intercommunalités à fiscalité propre. Plus largement, la multiplication des intercommunalités et l'émergence des pays ont donné aux échelons locaux la chance de pouvoir faire ensemble ce que chacun ne pouvait plus faire seul.

### **Pour retrouver le sens du projet partagé**

Redonner de la force à l'action publique à laquelle les socialistes sont bien évidemment fondamentalement attachés, c'est retrouver le sens du projet partagé, du débat public et de l'implication collective et citoyenne. Faire participer les habitants, ce n'est en aucun cas minimiser le rôle et la mission particulière des élus du peuple : c'est redonner aux élus des outils pour agir plus efficacement et asseoir durablement la légitimité de l'action publique et de la représentation démocratique dans l'esprit de nos concitoyens.

C'est dans cette optique que l'Etat a multiplié les procédures contractuelles avec les collectivités et différents partenaires. La renégociation des contrats de plan Etat-régions a été l'occasion, au moins dans celles des régions qui en ont compris l'intérêt, d'un vaste débat public, associant les corps intermédiaires. Contrats éducatifs locaux, contrats locaux de sécurité, contrats de ville ou contrats territoriaux d'exploitation sont mieux connus du grand public : mettant autour d'une table, selon les dossiers, professionnels, associations et services, les débats ont irrigué de nombreuses couches de la société.

Les lois sur l'intercommunalité, la mise en place des conseils de développement des pays et des agglomérations, le projet de loi sur les conseils de quartier viennent donner aux élus locaux des outils pour faire animer la vie démocratique. Dans la même optique, il ne faut pas négliger le poids des lois contre le cumul excessif des mandats et des lois sur la parité : des élus nouveaux, plus nombreux, au féminin comme au masculin, ce sont autant d'opportunités pour prendre de nouvelles habitudes et retrouver le temps du dialogue.

### **Des initiatives accompagnées**

Soutenir les dynamiques locales, c'est encore être à l'écoute des multiples initiatives. En imposant, dans les contrats de plan Etat-régions, de conserver une enveloppe significative pour le soutien aux projets locaux, l'Etat a signifié qu'à ses yeux, grands ou petits, tous les projets contribuaient à l'équilibre et au développement durable des territoires. La politique des emplois-jeunes qui a donné aux associations et aux collectivités des moyens très significatifs de fonctionnement est sûrement une des politiques de développement locales les plus efficaces de ces dernières années. Plus largement, le soutien à la vie associative a été novateur, fait de clarification, de mesures fiscales en faveur des bénévoles, d'engagements pluriannuels enfin rentrés dans les mœurs.

De même, toutes les mesures de simplifications administratives pour les petites et très petites entreprises doivent permettre de voir plus aisément émerger de nouveaux projets, dans une économie de proximité. L'aide à l'investissement, avec des fonds de garantie ou des prêts participatifs souvent mis en place par les régions ou les départements dans le cadre des contrats de plan, offrent aux petites et moyennes entreprises l'accès à un capital qui leur manque trop souvent. Pour les très petites entreprises, des mesures d'accompagnement commencent à se mettre en place. Enfin, l'économie sociale et solidaire est à nouveau reconnue comme porteuse de projets collectifs et d'intérêt général et comme créatrice de richesses et d'emplois.

## **Demain : renforcer les solidarités et approfondir la démocratie**

Et pour l'avenir ?

La priorité devrait être l'approfondissement de la solidarité. Le système actuel des dotations de l'Etat reste très peu péréquateur : 6 % seulement de la masse des dotations est redistribuée en direction des collectivités les moins riches. Passer de 6% à 25% des sommes distribuées par l'Etat est l'objectif affiché dans le projet des socialistes pour les 10 années à venir. C'est ambitieux et nécessaire.

Le deuxième axe, c'est l'approfondissement de la démocratie : l'affirmation de l'élection au suffrage universel des intercommunalités sur la base des communes est d'ores et déjà inscrite dans le projet de loi sur la démocratie de proximité. Cette élection doit respecter la commune tout en permettant le débat démocratique sur les orientations intercommunales. Quant au département, il mériterait sûrement d'être re-légitimé grâce à un scrutin prenant mieux en compte l'ensemble de la population départementale. Enfin, la réflexion sur de nouveaux transferts de compétence est ouverte, déjà largement balisée par le travail de la Commission Mauroy. Ces évolutions doivent être accompagnées par la simplification et l'allègement des procédures entre collectivités et Etat.

A ceux qui nous demandent pourquoi nous n'allons pas plus loin, en supprimant les communes au profit des intercommunalités et les départements au profit des régions, je répondrai tout simplement une chose : parce que le principe de l'économie d'échelle et la recherche d'une taille critique minimum pour intervenir sont des références économiques, pas des références démocratiques. Pour l'organisation publique, il est une meilleure question à se poser : quels sont les bons niveaux de mobilisation des habitants sur des projets collectifs ? les bons niveaux de solidarité ? En réponse à ces questions, la commune garde, en 2002, une place indéniable, le quartier émerge, les départements ne sont pas disqualifiés alors que le statut des régions reste très disparate à travers le pays. Cette analyse n'est pas définitive, mais elle est pertinente pour les années qui viennent.

Le troisième axe, encore et toujours, doit rester celui de l'aménagement du territoire. Une évaluation de la mise en œuvre des schémas régionaux de services collectifs devra être entreprise. A l'échelle des bassins de vie, des schémas territoriaux pourraient être déclinés, plus proches des besoins des habitants, plus concrets aussi. Ils ne doivent pas exonérer l'Etat de sa mission de vigilance sur la répartition des équipements et des services sur le territoire. Il serait utile que toute action publique soit évaluée à cette aune-là, particulièrement dans les domaines stratégiques que seront, pour le siècle qui s'ouvre, la diffusion des savoirs (enseignement, recherche, culture, informations et media) l'accès à la santé et la sécurité.

Pour accompagner les initiatives, les outils mis en place ces dernières années doivent mieux diffuser à travers le pays. Si les comités de bassin d'emploi, les conseils de développement, les plates-formes d'initiatives locales, ... s'en sont parfois emparées, il manque le plus souvent, sur le terrain, de véritables relais. C'est la question de l'animation économique locale qui est posée. A situations diverses, réponses plurielles, sans doute, mais avec le souci qu'aucun territoire ne reste en marge. De nouvelles mesures seront nécessaires pour accompagner les entreprises après leur création, développer l'économie sociale et solidaire dans la proximité, suggérer la mise en commun de moyens et de services pour les réseaux locaux de PME et d'artisans, encourager des avancées sociales locales mais aussi simplifier les démarches pour toutes les entreprises en création.

Le local, niveau concret d'organisation collective, de régulations et de solidarité : si nous, élus locaux, avons l'ambition d'y agir, le cadre qui nous sera proposé et les moyens que l'Etat y consacra resteront déterminants.

Irène Félix  
décembre 01